

**Le vingt-huit janvier deux mille seize, le conseil municipal de CHELIEU s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GAUTHIER, Maire.**

**Présents :** Max GAUTHIER, Bernard GONIN, Gilles LEHMANN, Véronique GANDIT, Gilles REBRION, Patrice DUBOSC, Jean-Luc GUILLAUD, Christiane FUZIER, Murielle COLLET-BEILLON, Etienne GUILLAUD-ROLLIN, Delphine TEILLON-ROJON, Patrick SERVOZ, Michel EMMENDOERFFER, Fabienne MANON

Absents, Excusés :, Martine GERMAIN donne pouvoir à Max GAUTHIER

**Secrétaire de séance :** Véronique GANDIT

Approbation du compte-rendu de la dernière séance.

### **1 . Travaux Voirie**

Monsieur REBRION Gilles fait part du chiffrage du curage des divers réseaux d'eau pluviale. Soit une proposition de la communauté de communes de 500 € la demi-journée. Après vote l'ensemble du conseil accepte de faire faire les travaux.

### **2 - Réserve foncière**

Monsieur le Maire fait part d'une rencontre qu'il a eu avec M Métrailler, propriétaire d'une parcelle proche de l'école d'une surface de 6 600 m<sup>2</sup>. Il évoque la possibilité d'acquérir 5 000 m<sup>2</sup> de cette parcelle pour un montant de 62 000 €. Le financement pourrait provenir de la vente d'une parcelle communale de 1 200 m<sup>2</sup> devant la mairie. Après débat, le conseil, à la majorité accepte de faire cette proposition officielle à M Métrailler.

### **3 - Urbanisme : PLU**

Monsieur le maire fait un point sur le PLU : Le Schéma directeur d'assainissement des Eaux Pluviales sera disponible fin Avril.

La prochaine réunion aura lieu le 25 ou 26 février 2016.

### **4- Trésorerie (Délibération N° 2016-01- 03.)**

Monsieur le Maire fait part qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 la commune de CHELIEU est rattachée à la trésorerie de la TOUR DU PIN, du fait de la fermeture de la trésorerie de VIRIEU. Il convient de prendre une délibération pour autoriser le percepteur à payer des factures sans mandatement préalable.

### **5- Entretien des ruisseaux**

Monsieur le maire fait part d'une étude actuellement porté par le SMAAB sur les ruisseaux situés entre Châbons et St Ondras.

Il est fait lecture du courrier du SMAAB.

Les travaux pour l'entretien de ces ruisseaux ne vont pas avoir lieu tout de suite une autre étude doit être réalisée.

Monsieur le Maire propose que Chélieu soit la commune centralisatrice de ces actions pour l'ensemble des communes impliquées. Proposition acceptée à l'unanimité.

### **6 – Salles communales(Délibération N° 2016-01-02)**

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention de mise à disposition des salles communales à titre gracieux aux associations. Après délibération, cette convention est validée à l'unanimité.

### **7- Projet bâtiment**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la difficulté à gérer l'ensemble des activités périscolaires faute de locaux. Pour répondre à ce besoin, deux options sont à étudier, la création d'un cloisonnement amovible à l'intérieur de la salle communale ou la création d'une nouvelle salle à la mairie.

A suivre.

### **8 - MAM (Délibération N° 2016-01-05)**

M. le Maire informe, suite à une rencontre avec des assistantes maternelles, d'une possibilité l'éventualité d'agrandissement du bâtiment qui permettrait de porter sa capacité d'accueil à 12 enfants et d'augmenter la capacité de rangement de rangement soit un agrandissement d'environ 30 m<sup>2</sup>

Après vote, le conseil se prononce par 8 : pour , 2 : contre, 5 abstentions, favorable au projet de l'agrandissement de la MAM.

### **9- Syndicat des EAUX (Délibération N° 2016-01-01)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre a délibéré, dans sa séance du 17 Décembre 2015, pour autoriser le retrait de la commune du Pin au 1<sup>er</sup> Juillet 2016.

Conformément à l'article 5211.19 du Code Général des collectivités territoriales, les communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de trois mois sur le retrait de ladite commune.

Il convient désormais que la commune de CHELIEU, membre du Syndicat, se prononce quant à ce retrait, sachant qu'un arrêté préfectoral viendra ensuite le valider par une modification du périmètre du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute-Bourbre.

Le Conseil Municipal de CHELIEU, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la demande de retrait de la commune du Pin, du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute-Bourbre. Entraînant de fait la modification du périmètre du Syndicat.

### **9. Subvention FNACA (Délibération N° 2016-01-04)**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de l'association des Anciens combattants de l'Afrique du Nord de Doissin/Montrevel/Montagnieu/Panissage/Chelieu pour la participation à l'achat d'une plaque de commémoration à fixer sur le monument aux morts.

Le coût de la plaque est de 220 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer

**Après délibération, le conseil municipal,**

**DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 220 € (deux cent-vingt euros) à l'association AFN de Doissin/Montrevel/Montagnieu/Panissage/Chelieu

### **10. Divers**

- Monsieur Gonin fait le point sur les derniers travaux de la Maison pour Tous qui permettront les « levé de réserve » des entreprises. Il explique que des modifications sont à apporter au réseau informatique de l'école.
- Syndicat des Collèges : Mme GANDIT explique que la reprise de la gestion du gymnase du Calloud par le Conseil départemental est en bonne voie. Elle devrait être finalisée cette année.

**La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au jeudi 17 Mars 2016 à 20 h 30**